## Les nuls déclarent leurs cols



## 1 – Créer son fichier de cols

- Sur un tableur (excel ou équivalent) inscrivez sur 3 colonnes le code, le nom, l'altitude de chaque col

Exemple :

FR-38-1434	Col du Coq	1434
FR-38-0874	Col des Mille Martyrs	0874
FR-38-0749	Col de Grange Michel	0749
FR-38-0510	Le Petit Col	0510

Vous pouvez ajouter une 4<sup>ème</sup> colonne avec les dates de passage (ou l'année). C'est une option qui n'est pas nécessaire pour le système d'enregistrement des cols, mais qui peut vous être utile pour gérer vos propres cols effectués

 Ou sur un traitement de texte (word ou équivalent) inscrivez les mêmes éléments en ligne, chacun séparés par un « ; » (point-virgule)
 Exemple :

FR-38-1434;Col du Coq ;1434 FR-38-0874;Col des Mille Martyrs;0874 FR-38-0749;Col de Grange Michel;0749 FR-38-0510;Le Petit Col;0510

2 – se connecter sur le site en tant que membre : <u>https://www.centcols.org/membres/</u>

Avec son N° de membre et son mot de passe :



## 3 – Dans l'écran suivant, les outils pour membres, choisir enregistrez vos cols



Pour vous informer (et avant l'assemblée générale: pour voter), lisez Info Cent Cols.

4 - Choisissez alors « déclaration officielle »

VUE D'ENSEMBLE COLS FAITS DÉCLARATION OFFICIELLE ENREGISTREMENT AUTRES COLS BREVETS ROUTIERS

**5** – Retournez sur votre liste de cols (§ 1).

Sélectionnez l'ensemble des lignes et des colonnes.

Cela se fait à la souris ou par un raccourci clavier : sous windows, cliquez sur Ctrl, maintenez la touche enfoncée tout en cliquant sur A (manœuvre abrégée en ctrl-A), idem sous mac où la touche ctrl est remplacée par la touche cmd (à gauche de la barre d'espace)

Copiez la sélection ainsi créée : ctrl-C (ou cmd-C)

6 – Sur le site, déclaration officielle, dans l'encadré, placez votre curseur à l'angle haut gauche puis **coller** vos cols : ctrl-V (ou cmd-V)

L	iste des cols:		
	FR-38-1434	Col du Coq 1434	
	FR-38-0874	Col des Mille Martyrs	0874
	FR-38-0749	Col de Grange Michel	0749
	FR-38-0510	Le Petit Col 0510	

7 – En bas de page, choisissez déclaration partielle ou finale puis envoyez

○ déclaration partielle 2022 ○ déclaration finale 2022 Envoyer

La déclaration partielle enregistre vos cols, la déclaration finale fait intervenir votre DT pour valider les cols (mais, dans ce cas, il doit y avoir au moins un col dans la déclaration finale ; si vos cols ont déjà été déclarés partiellement, que vous n'en avez pas à ajouter, il faut joindre votre DT et lui dire qu'il peut valider la liste de l'année).

8 – Après l'envoi, le système vous envoie une notification :

* catégories		cols	≥ 2000 m	soumis au DT
1	code trouvé, données complètes et cohérentes	3	0	oui
2	code trouvé, données assez cohérentes	1	0	oui

Les catégories 1 et 2 seront soumises au DT lors de la déclaration finale ; c'est bon, vous pouvez enregistrer la liste (en bas de page)

D'autres catégories indiqueront qu'il y a un problème :

3 : le code est trouvé mais les données sont incomplètes ou incohérentes

4 : le code n'est pas trouvé dans la base de données

5 : le code correspond à un col refusé ou supprimé (mais il a peut-être été supprimé dans l'année, donc il peut être acceptable, le DT corrigera)

6 : le col a déjà été déclaré, ou est en doublon dans cette liste

7 et 8 sont seulement pour le Pakistan et Antarctique, les seuls pays sans catalogues (on doit pouvoir les oublier, car, si vous y avez fait des cols, peu de chances que vous lisiez ce mode d'emploi pour les nuls !). Si vous avez ces catégories, il vous faut revenir en arrière (corriger la liste en bas de page).

Et trouver les erreurs possibles : erreur de nom (celui d'un autre col), de code, d'espace, une altitude totalement incohérente, un point à la place d'un tiret dans le code ou 3 chiffres seulement (FR-38-510 n'est pas le code du Petit Col, c'est FR-38-0510), etc..

Envoyez à nouveau la déclaration. S'il y a encore des erreurs et que vous ne les trouvez pas, contactez votre DT.

9 – Après l'envoi, un lien vous sera présenté pour revoir ce qui a été enregistré.
Enfin, quand votre DT aura traité votre liste, vous recevrez une notification par courriel, avec un lien qui vous permettra de voir si vos cols ont bien été validés.

10 – Bien sûr, parallèlement, vous aurez **payé votre cotisation** annuelle (par virement idéalement).